

Dépêche AEF : À quoi vont ressembler les "évaluations communes", les nouvelles "E3C" ?

7-8 minutes

"Avoir un système encore plus simple, plus facile à comprendre et plus adapté à chaque établissement" : c'est le sens des mesures modifiant les épreuves de contrôle continu du baccalauréat, selon Jean-Michel Blanquer, invité de RTL le 1er juillet 2020. Ces ajustements, dévoilés le 30 juin, reprennent en grande partie les propositions des présidents du comité de suivi, entre autres : changement de nom (les E3C deviennent des "évaluations communes"), plus de souplesse laissée aux lycées dans le calendrier et l'organisation des épreuves, évolution des commissions d'harmonisation...



Jean Michel Blanquer a précisé, le 1er juillet 2020, les évolutions des épreuves de contrôle continu du bac JBV News

Quelques heures après les recommandations des présidents du comité de suivi de la réforme du lycée GT, dévoilées par AEF info

le 30 juin 2020 ([lire sur AEF info](#)), Jean-Michel Blanquer a annoncé, dans un communiqué de presse, les mesures retenues pour faire évoluer les E3C. Celles-ci reprennent en grande partie les propositions de Jean-Charles Ringard et Pierre Mathiot.

Ces épreuves, créées par la réforme du lycée GT et du baccalauréat, déjà modifiées après leur première session en début d'année 2020 ([lire sur AEF info](#)), vont donc de nouveau subir des aménagements. En revanche, le cadre général ne change pas : elles compteront toujours pour 30 % de la note totale du baccalauréat et seront toujours passées en trois sessions, deux en première et une en terminale.

fin des E3C, bienvenue aux "évaluations communes"

Invité de RTL ce 1er juillet, le ministre de l'Éducation nationale explique que ces ajustements ont pour objectif d'avoir "un système encore plus simple, plus facile à comprendre et plus adapté à chaque établissement".

Tout d'abord, les E3C vont changer de nom. Il faudra désormais les appeler "évaluations communes". Explication du ministère : cela "traduit le fait qu'il s'agit de devoirs communs réalisés dans le cadre des heures de classe au cours des années de première et de terminale".

Désormais, ces épreuves ne devront pas excéder 2 heures, afin de pouvoir se dérouler sur un temps de classe classique. Les épreuves terminales, elles, ne devront pas durer plus que 4 heures, "à l'exception des matières comprenant des épreuves pratiques", précise le ministère.

les épreuves de langues aménagées

Le MEN explique que "les deux évaluations communes de langue vivante en terminale durent 1h30 pour l'épreuve écrite et 10 minutes pour l'épreuve orale. Par ailleurs, l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales dure désormais 3h30 pour l'épreuve écrite

et 20 minutes pour l'épreuve orale". En outre, "l'évaluation commune de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales qui n'est pas poursuivi en terminale consiste désormais en un oral de 20 minutes".

"Mieux s'adapter à la progression pédagogique"

Les mesures principales consistent en un assouplissement de l'organisation de ces "évaluations communes", pour laquelle chaque établissement aura davantage de marge de manœuvre. Alors que le ministère fixait jusqu'à maintenant des périodes de passages des épreuves de contrôle continu, désormais, "le calendrier de passation de ces évaluations communes est fixé par le chef d'établissement après consultation du conseil pédagogique et délibération du conseil d'administration".

Il s'agit, selon le MEN, de mieux adapter le calendrier "à la progression pédagogique dans chaque établissement". Dès lors, "les calendriers des épreuves terminales et de Parcoursup sont désormais publiés en début d'année scolaire".

La banque de sujets maintenue

Les sujets des nouvelles "évaluations communes" seront, comme c'était le cas pour les E3C, tirés d'une banque nationale de sujets (BNS) qui demeure publique. Nouveauté : les professeurs pourront désormais "indiquer dans la BNS leurs avis sur les sujets".

Les copies seront anonymes et corrigées par d'autres professeurs que ceux des élèves. En outre, les commissions d'harmonisation se tiendront dorénavant en fin d'année de première et de terminale, et non plus après chaque session d'épreuves. "L'évolution du jury du baccalauréat garantit l'objectivité de l'examen", assure le ministère.

Cérémonie de remise de diplôme

Le ministère a également annoncé d'autres mesures :

- Le renforcement des formations - académiques et nationales - destinées aux professeurs consacrées aux "évaluations

communes" et à la préparation du grand oral.

- "Pour faciliter la mise en place de l'enseignement scientifique en première et en terminale, les professeurs choisiront 3 thèmes sur les 4 inscrits dans le programme".
- Un comité des utilisateurs, composé notamment d'inspecteurs, de chefs d'établissement et de professeurs, est mis en place afin de rendre plus fonctionnelles les applications numériques utilisées pour le baccalauréat.

Autre annonce : la mise en place d'une cérémonie de remise de diplôme en début d'année, "dans la mesure du possible" dès cette année. Il s'agit, affirme le ministère, de "solenniser l'étape particulière que constitue le baccalauréat".

Les textes réglementaires permettant ces modifications devraient être présentés en CSE le 9 juillet afin d'entrer en vigueur dès la rentrée 2020.

Des changements voulus par les syndicats "réformistes"

Lorsque des évolutions plus larges des E3C ont commencé à être évoquées, deux "camps" s'opposaient alors ([lire sur AEF info](#)) : le premier, dont le Snes-FSU, la Fnec-FP-FO et le Snalc, souhaitait un renforcement du caractère national des épreuves de contrôle continu voire leur suppression ; le second, avec les syndicats "réformistes" (Unsa-Éducation et Sgen-CFDT notamment) misait sur davantage de souplesse donnée aux établissements. Les mesures annoncées ce 30 juin devraient donc davantage satisfaire les seconds.

En effet, dans un communiqué du 1er juillet, le Snes estime que le ministre est "loin de prendre la mesure du mécontentement exprimé depuis des mois" en ne remettant pas en cause "l'esprit même de la réforme, largement contesté, à savoir le recours au contrôle continu". Au contraire, Jean-Michel Blanquer "impose envers et contre tout le contrôle continu sans aucun cadrage. Le bac Blanquer reste donc un bac inégalitaire, qui va léser les élèves les plus défavorisés", craint le Snes.

De son côté, le Snalc estime que ces mesures ne sont que des "retouches cosmétiques qui visent toutes à une plus grande autonomie des établissements, sur le modèle des contrôles en cours de formation de la voie professionnelle ([lire sur AEF info](#)) – où le Snalc les combat déjà activement".